

# Le Lien

des

# nos érabliens



« Vis maintenant ! Risque-toi aujourd'hui !  
Agis tout de suite !  
Ne te laisse pas mourir lentement !  
Ne te prive pas d'être heureux ! »  
Pablo Neruda

Photos: Nancy Roy

---

## Mot du maire

---

Bonjour à tous,

D'ici quelques semaines, vous verrez circuler un tout nouveau camion de déneigement. En effet, la municipalité a procédé à l'achat d'un camion neuf 2022. Rappelons que le camion actuel, quoi qu'en très bon état, demande un entretien considéré coûteux par les membres du conseil. La conjoncture actuelle nous permet d'obtenir une très bonne valeur de revente pour notre camion 2005, des démarches sont présentement en cours pour la vente de celui-ci.

Autre dossier majeur, une dizaine d'entrepreneurs généraux ont demandé le devis de construction pour le projet du futur bureau municipal, ce qui apparaît une excellente nouvelle. Ils ont jusqu'au 26 novembre pour soumettre leurs offres. Rappelons qu'il s'agit de la construction du bureau municipal attaché au garage pour la voirie et le déneigement, incluant sur le site un entrepôt à abrasif aux normes d'aujourd'hui pour prévenir les problèmes. Vous comprendrez qu'à terme, la municipalité sera complètement autonome et indépendante.

À suivre, donc à la prochaine!

*Jeannet Roy*, maire



---

## Chronique du conseil

---

### Lors de la séance du conseil municipal du 16 novembre, le conseil municipal :

- Prend connaissance de l'état des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales ;
- Fixe la date du 8 décembre pour la séance extraordinaire du budget 2022 ;
- Donne avis de motion et dépose le projet de règlement 248-21 concernant le règlement d'emprunt pour la construction d'un édifice municipal ;
- Retient la soumission de Ressort Diézel inc. pour l'achat du camion de déneigement;
- Approuve la vente de l'ancien camion de déneigement ;
- Dépose leur déclaration des intérêts pécuniaires ;
- Nomine la conseillère Madame Mélanie Roy au poste de mairesse suppléante pour une période de deux ans ;
- Forme les comités nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité ;
- Adopte le calendrier des dates des séances de 2022 ;

---

## Séance du conseil

---

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu mardi le 7 décembre à 19 h, au 135, rue Ste-Christine. Nous vous communiquerons le numéro de local sur notre page Facebook. Veuillez noter que l'ordre du jour sera disponible sur notre site internet le lundi précédant la séance du conseil. Sachez que vous pouvez nous transmettre vos questions pour la séance du conseil en tout temps par courriel.

---

## Bureau municipal

---

Pour une période indéterminée et hors de notre contrôle, notre personnel travaillera majoritairement en télétravail. Cependant, vous aurez la possibilité de les rencontrer en prenant soin de prendre rendez-vous avant de vous déplacer. Vous pouvez communiquer avec eux, sur nos heures d'ouverture, par téléphone au 418 397-4772 ou par courriel à [municipalite@stjosephdeserables.com](mailto:municipalite@stjosephdeserables.com) ou à [info@stjosephdeserables.com](mailto:info@stjosephdeserables.com)

Pour les questions concernant les demandes de permis, vous pouvez communiquer avec notre inspecteur en bâtiment à l'adresse courriel suivante : [permis@stjosephdeserables.com](mailto:permis@stjosephdeserables.com)

Pour ce qui est du paiement de vos taxes, nous vous invitons à nous transmettre vos chèques par la poste ou à utiliser le paiement en ligne via les institutions financières.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

# Votre caisse au bout du fil

Accessible 7 jours sur 7

Prise de rendez-vous, information, transactions...  
Parlez avec un conseiller  
de 6 h à minuit, 7 jours sur 7.

Composez le 418 397-5238.



**Desjardins**  
Caisse de Beauce-Centre

*Jardinier  
Fuard*

176, Rang des Érables  
St-Joseph de Beauce, G0S 2V0.

**PRODUCTEUR:**

- FRAISES
- FRAMBOISES
- BLEUETS
- LÉGUMES
- MAIS SUCRÉ

418-397-5580



581  
372-4448

**Publicité  
Impression**  
couleur/noir et blanc

*Là où vos projets  
prennent*

*vie*



[impressionib@gmail.com](mailto:impressionib@gmail.com)

**Affichez-vous  
dans votre nouveau  
journal local !!!**

581  
372-4448

[impressionib@gmail.com](mailto:impressionib@gmail.com)

## Subvention *municipale*

Nous vous offrons la possibilité de vous procurer une analyse d'eau, au coût de 30 \$ (après la subvention municipale de 30 \$), au bureau municipal. Une subvention par adresse civique est applicable pour l'année 2021.

## Photos pour le calendrier & *pages couvertures du journal*

Nous vous remercions d'avoir répondu à notre appel, transmis sur notre page Facebook, concernant les photos de décembre. Vous avez été nombreux à nous faire parvenir de petites merveilles. Les choix ont été très difficiles à faire. Sachez que vos photos sont conservées et qu'elles seront utilisées pour de futures pages couvertures du bulletin municipal ou les prochains calendriers.

Chaque année nous sommes impressionnés et nous apprécions vos magnifiques photos. Par le partage de celles-ci, vous permettez aux citoyens de découvrir la beauté des endroits qui se cachent dans la municipalité.

Pour ceux qui le désirent, il est toujours temps de nous transmettre vos photos pour l'élaboration des pages couvertures du bulletin municipal de 2022, ainsi que pour de la confection du calendrier 2023.

Il est bien important de nous transmettre vos photos au format original par courriel à [info@stjosephdeserables.com](mailto:info@stjosephdeserables.com), afin d'obtenir la meilleure qualité d'image qui soit. Malheureusement nous ne pouvons pas accepter les photos transmises par l'entremise de Facebook ou Messenger, car ces deux plateformes réduisent énormément la qualité d'image. Dans cette situation, il nous est impossible d'utiliser votre photo pour lui donner un beau rendu lorsqu'elle sera imprimée.



## Logiciel *d'alerte de masse*

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables dispose d'un système informatisé d'alerte et de mobilisation en cas de sinistre, qui permet de rejoindre nos citoyens lors de situations d'urgence, en plus de les informer sur des situations spécifiques.

Chaque citoyen peut choisir les alertes et les notifications qu'il souhaite recevoir selon les paramètres spécifiés lors de son inscription. De plus, vous pouvez choisir la façon dont vous souhaitez être informés: téléphone fixe résidentiel, cellulaire, SMS (texto) ou par courriel.

Il est à noter que ce service gratuit et l'inscription se fait en quelques minutes. Inscrivez-vous dès maintenant pour profiter de ce service d'alertes citoyennes et pour être bien informé lors des situations particulières sur notre territoire.

<https://massalert.citam.ca/stjosephdeserables>



## NOUVEAU SERVICE Chirurgies mineures

### Vous avez un besoin ?

Contactez votre **médecin de famille** pour qu'il nous envoie une demande.

*Les services de chirurgies mineures sont couverts par la RAMQ et sont ouverts à tous, que vous soyez patient ou non de la Coopérative de santé Robert-Cliche.*












**Coop**santé  
ROBERT-CLICHE

463, boulevard Renault  
Beauceville (Qc) G5X 1N5  
Téléphone : 418 774-9878

989, rue St-Luc  
Saint-Joseph (Qc) G0S 2V0  
Téléphone : 418 397-5878

# Décembre 2021

dim	lun	mar	merc	jeu	ven	sam
			1	2	3	4
5	6	7 	8 Séance Extra. Budget 	9	10	11
12	13 	14	15	16	17	18 
19	20 	21	22	23	24 Veille de Noël 	25 
26	27 	28	29	30	31 Veille du Jour de l'An 	



Séance du conseil



Récupération



Ordures



Pleine lune:  
18 déc., 23 h 35



**Bibliothèque de Vieux-Couvent:**

Mardi de 18 h à 20 h 30  
Mercredi de 13 h à 15 h 30 & 18 h à 20 h  
Jeudi de 18 h à 20 h 30  
Vendredi de 13 h à 15 h 30  
Samedi de 9 h à 11 h 30

## Avis public

est donné par la soussignée, MARIE-JOSÉE MATHIEU, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

### Séance extraordinaire le 8 décembre 2021

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables tiendra, au 135, rue Ste-Christine, le 8 décembre 2021, une séance extraordinaire au cours de laquelle le budget 2022 sera adopté.

Prenez en outre avis qu'au cours de ladite séance, la période de questions, transmises par le public par courriel, portera uniquement sur les sujets susmentionnés.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce ce trentième jour du mois de novembre 2021.

Marie-Josée Mathieu,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## Avis public

est donné par la soussignée, MARIE-JOSÉE MATHIEU, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

Lors de la séance ordinaire du 16 novembre 2021, le Conseil a adopté le calendrier des séances régulières du Conseil pour l'année 2022.

Le calendrier ci-après a été adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour 2022 :

**le 11 janvier, le 1<sup>er</sup> février, le 1<sup>er</sup> mars, le 5 avril, le 3 mai, le 7 juin, le 5 juillet, le 9 août, le 6 septembre, le 4 octobre, le 1<sup>er</sup> novembre et le 6 décembre.**

Ces séances se tiendront au 135, rue Ste-Christine à Saint-Joseph-de-Beauce et débuteront à 19 h.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce ce trentième jour du mois de novembre 2021.

Marie-Josée Mathieu  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## Section *recettes*

Avec la venue prochaine de la période des fêtes, nous avons pensé qu'il serait intéressant de vous partager deux recettes de biscuits à faire avec vos enfants. Bon appétit!

### *Biscuits aux pépites de chocolat*

Source photo et recette : <https://www.recettesdici.com/fr/categorie-de-plat/3/desserts/1367/biscuits-aux-pepites-de-chocolat>

#### *Ingredients*

- 1½ de farine tout usage
- ½ tasse de beurre non salé mou
- ¾ tasse de cassonade dorée légèrement tassée
- 1 gros œuf
- ½ c. à thé d'extrait de vanille pur
- ½ c. à thé de sel
- ¼ c. à thé de poudre à pâte
- ¼ c. à thé de bicarbonate de soude
- 1 tasse de pépites de chocolat noir



#### *Préparation*

- Préchauffer le four à 180 °C (350 °F). Recouvrir deux plaques à pâtisserie de papier parchemin.
- Dans un grand bol, à l'aide d'un batteur électrique ou dans le bol d'un mélangeur sur socle muni d'un batteur plat, mélanger le beurre et la cassonade.
- Ajouter l'œuf et l'extrait de vanille. Bien mélanger.
- Dans un autre bol, à l'aide d'un fouet, mélanger la farine, le sel, la poudre à pâte et le bicarbonate de soude.
- Verser les ingrédients secs sur les ingrédients humides. Mélanger pour former une pâte homogène, puis ajouter les pépites de chocolat. Mélanger.
- Former 16 boules de pâte d'environ 30 ml (2 c. à soupe). Déposer sur les plaques en les espaçant et aplatir légèrement avec la paume des mains.
- Cuire les biscuits, une plaque à la fois, environ 12 minutes, ou jusqu'à ce que les biscuits commencent à dorer sur les bords, mais soient encore moelleux au centre. Laisser raffermir les biscuits 1 à 2 minutes sur la plaque avant de les transférer sur une grille de refroidissement.

#### *Suggestion*

- Remplacer une partie des pépites de chocolat par des noix de Grenoble hachées, du gingembre confit haché ou des pépites de chocolat au lait.
- Congeler les boules de pâte crues sur une plaque à pâtisserie avant de transférer dans un sac hermétique refermable. Laisser décongeler 10 minutes sur une plaque à pâtisserie recouverte de papier parchemin avant de les cuire au four. Ajouter 2 à 3 minutes au temps de cuisson.

## *Biscuits au pain d'épices*

Source photo et recette : <https://oeuf.ca/recettes/biscuits-au-pain-depices/>

### *Ingédients*

#### **Pour les biscuits**

- 4 tasses (1 l) de farine tout usage
- 1 c. à table (15 ml) de gingembre émincé
- 2 c. à thé (10 ml) de cannelle
- ¼ c. à thé (1 ml) de clou de girofle
- ¼ c. à thé (1 ml) de muscade
- 1½ c. à thé (7 ml) de poudre à lever
- ½ tasse (125 ml) de shortening
- ½ tasse (125 ml) de beurre
- 1¾ tasse (435 ml) de cassonade
- 1/3 tasse (75 ml) de mélasse
- 2 œufs

#### **Pour la crème au beurre**

- 1½ (375 ml) de sucre à glacer
- 3 c. à table (45 ml) de beurre ramolli
- 1 c. à table (15 ml) d'extrait de vanille
- 1 c. à table (15 ml) de lait
- 3 gouttes de colorant alimentaires (facultatif)



### *Étapes*

#### **Pour les biscuits :**

- Dans un bol moyen, mettre la farine, le gingembre, la cannelle, le clou de girofle, la muscade et la poudre à lever et mélanger à l'aide d'une fourchette. Dans un grand bol, mettre le shortening, le beurre et la cassonade et battre en crème à l'aide d'un mélangeur; ajouter la mélasse et continuer de battre jusqu'à homogénéité.
- Casser les œufs dans le mélange de sucre et battre jusqu'à ce que les œufs soient bien incorporés. Ajouter la moitié du mélange de farine au mélange de beurre et remuer pour mélanger. Ajouter le reste du mélange de farine et continuer de mélanger. Le mélange sera épais.
- Enfariner légèrement une surface de travail propre et abaisser la pâte jusqu'à une épaisseur de ¼ pouce (0,6 cm). Tapisser des plaques à pâtisserie de papier parchemin. À l'aide d'un emporte-pièce, découper les formes de bonshommes en pain d'épices et placer sur un papier parchemin.
- Cuire au four à 350 °F (180 °C) pendant 12 à 13 minutes. Décorer les biscuits avec votre choix de glaçage et de petits bonbons.

#### **Pour la crème au beurre :**

- Mélanger le sucre à glacer, le beurre, la vanille et le lait en battant jusqu'à l'obtention d'une texture crémeuse. Éclaircir avec quelques gouttes de lait (au besoin) pour atteindre la consistance désirée. Incorporer du colorant alimentaire (facultatif) ou laisser le crémage blanc.
- Étendre le crémage sur les biscuits refroidis et décorer ceux-ci de pépites de chocolat ou de caramel pour faire les yeux, le nez et les boutons.

## AVIS PUBLIC EST DONNÉ

### AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 29 novembre 2021 le conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables a adopté le règlement n° Règlement n° 248-21 – Règlement d'emprunt pour la construction du bureau municipal : Règlement décrétant un emprunt de 2 685 000 \$ pour la construction d'un bureau et garage municipal ainsi qu'un entrepôt à sel.

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement n° 248-21 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Le registre sera accessible de 9 h à 19 h le 15 décembre 2021 au bureau de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables situé au 139 rue Ste-Christine, suite P5 à Saint-Joseph-de-Beauce.

4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement n° 248-21 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 42. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement n° 248-21 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 9 h le 16 décembre 2021, au bureau municipal situé au 139 rue Ste-Christine, suite P5 à Saint-Joseph-de-Beauce.

6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité du lundi au mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 29 novembre 2021, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10. Personne morale

- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 29 novembre 2021 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce ce trentième jour de novembre 2021



Marie-Josée Mathieu, Directrice générale et secrétaire-trésorière